

Mention d'information demande de logement social

Les informations collectées par l'OPH65 dans le cadre de votre demande de logement, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'instruction des dossiers des demandeurs de logements.

Ces données sont accessibles aux bailleurs sociaux ayant accès au Système national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE), aux collectivités territoriales et autres réservataires de logement mentionnés à l'article R 441-2-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Vos informations seront conservées pendant toute la durée nécessaire à l'instruction de votre demande puis archivées pendant 18 mois à compter de la notification de la décision statuant sur l'attribution du logement, les demandes non satisfaites sont conservées à des fins probatoires pour 5 ans après passage en commission.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits RGPD, merci d'adresser votre courrier, en justifiant de votre identité, à DPO@oph65.fr ou par courrier à : DPO - 28 Rue des Haras, 65000 Tarbes

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.